



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 1^{er} octobre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 24 septembre 2025.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (6) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme LECOMTE, Mme TENENBAUM représentée par Mme VIAN, Mme JACQUEMARD représentée par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET, Mme GINDRE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (2) : M. MEZUI, M. FAVERJON.

Objet : Régularisation compte 165 – exercice 2025

Le compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus » a vocation à retracer les sommes versées par les résidents au titre des cautions exigées pour l'occupation des logements de la résidence Abrioux.

En lien avec le régisseur du foyer, une vérification approfondie a été menée par Monsieur le Comptable Public afin de s'assurer de la concordance entre les écritures comptables et la réalité des sommes effectivement détenues. Il ressort de cette analyse que le montant réel des cautions en cours s'élève à 58 887,83 €.

Or, à ce jour, le solde du compte 165 est de 75 834,22 €, soit un écart de 16 946,39 €.

Malgré les recherches effectuées, il n'a pas été possible de déterminer avec précision l'origine de cet écart. Celui-ci pourrait provenir de cautions anciennement versées et non remboursées, ou de mouvements comptables erronés.

Afin d'assurer la sincérité des comptes il convient de procéder à une régularisation comptable. Celle-ci se fera par une opération d'ordre budgétaire sans impact réel sur la trésorerie.

Mandater la somme de 16 946,39 € au compte 165-040 (dépôts et cautionnements remboursés),

Et à émettre un titre du même montant au compte 75888-042 (produits exceptionnels).

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser cette régularisation comptable.

Ceci étant exposé, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent à mandater la somme de 16 946,39 € au compte 165/040 ;
- émettent un titre du même montant au compte 75888/042.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1